



Redon, le 26 novembre 2024

Direction de l'Aménagement,
De la Transition Écologique et du Patrimoine
☎ 02 99 71 05 27
✉ servicestechniques@mairie-redon.fr

À l'attention des habitants Synthèse des réunions de quartiers

Réf : PDU/JFM/AB – N°2024-313

Objet : Réunions de quartier - synthèse des réponses aux habitants

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité la Ville de Redon en amont ou pendant les réunions organisées dans les différents quartiers (les 4, 6, 12 et 13 juin 2024) et nous vous remercions sincèrement pour votre participation. De nombreuses questions nous sont ainsi parvenues et ont été transmises aux élus et aux services référents. Certaines d'entre elles, plus spécifiques à votre propriété, feront l'objet d'une réponse individualisée.

Plus de 400 personnes ont participé à ces réunions mais toutes celles qui nous ont sollicités n'ont pu s'y rendre et donc entendre les réponses qui ont pu être apportées. Nous avons souhaité vous restituer la synthèse des sujets qui ont été abordés.

SECURITE DU RESEAU ROUTIER

Les problématiques liées à la **sécurité du réseau routier** telles que la matérialisation de passages piétons, la dangerosité ou la visibilité de certains carrefours ou encore la circulation des piétons et cyclistes sont bien enregistrées. Nous avons bien pris note des questions portant sur les rues du Châtelet, Jacques Cartier, Saint-Barthélemy, d'Aunis, de Briangaud. Des actions ont déjà été anticipées et seront poursuivies. D'autres vont nécessiter des analyses plus approfondies sur le volet technique et financier. Les peintures des passages piétons font l'objet d'une campagne annuelle de réfection, qui a déjà été décidée pour 2024. Par ailleurs, pour les **stationnements de véhicules** non autorisés sur les trottoirs, nous vous invitons à prendre contact directement avec la police municipale (02 99 71 11 08) qui se déplacera pour constater, prévenir voire verbaliser en cas d'infractions manifestes et répétées.

ECLAIRAGE PUBLIC

Plusieurs demandes sur la **gestion de l'éclairage public** nous ont été remontées. Un bilan de l'extinction de l'éclairage public de tous les quartiers et zones d'activités entre 21h30 et 6h30 sera réalisé (à l'exception des rues situées le long des axes départementaux, des pénétrantes urbaines, des rues du centre-ville et des équipements structurants).

[.../...]




www.redon.bzh



Hôtel de Ville/ Ti-Kêr - 18 place Saint Sauveur
CS 80254 - 35601 REDON Cedex

☎ 02 99 71 05 27 ☎ 02 99 72 24 54
✉ communication@mairie-redon.fr

Nous nous engageons à repenser ces plages horaires, notamment pour les zones aux forts enjeux de sécurité (passages de scolaires, flux de circulation, axes plus fréquentés par les secours et les services de gendarmerie...). Pour rappel, le maintien de l'extinction de l'éclairage au sein des quartiers a un double objectif : préserver la biodiversité et faire des économies d'énergie.

En ce qui concerne les problématiques de **circulation excessive et de sécurité au nord de la Ville de Redon** et plus particulièrement rue des Champs de Haut et rue de la Vieille Ville, nous vous confirmons que le projet de contournement routier, imaginé il y a plusieurs années, ne sera pas réalisé par le Département d'Ille-et-Vilaine. Il convient désormais d'envisager de nouvelles solutions de transits sur les réseaux viaires existants en lien avec le Département d'Ille-et-Vilaine, Redon Agglomération et la Ville. Nous vous confirmons également qu'un groupe de travail sera lancé par la Ville en collaboration avec ces autres gestionnaires de la voirie et les habitants des quartiers concernés. Une information sera transmise en temps utile aux riverains.

Cette méthode de concertation sera également mise en œuvre pour la rue de Codilo, pour laquelle sont déjà actées une diminution de la vitesse autorisée et la mise en place d'aménagements légers.

Les élus sont favorables à l'extension de cette limitation de vitesse à d'autres rues du centre-ville. Une nouvelle réglementation suppose au préalable d'analyser les flux et de définir un périmètre cohérent. Cette mise en œuvre s'accompagnera aussi d'un volet préventif et répressif grâce à l'action menée par la Police municipale. Dans le cadre de l'élaboration de notre plan de circulation du centre-ville, nous n'excluons pas l'instauration de sens uniques qui permettraient à la fois une pacification et un meilleur partage de l'espace public en même temps qu'un renforcement de la sécurité de certaines rues.

Les questions et suggestions émises sur les rues des Fontaines Feuillées et du Général de la Ferrière ont mis en évidence l'impact de la fermeture en 2023 du passage à niveau de Saint-Nicolas de Redon aux poids lourds et transports scolaires, ce qui occasionne un transfert de flux de véhicules sur plusieurs axes routiers qui se dégradent vite. En lien avec ses partenaires, la Ville engagera une réflexion sur l'adaptation du gabarit de ces voies et sur les aménagements possibles.

PATRIMOINE NATUREL

Les **espaces verts** de la Ville sont depuis quelques années entretenus de manière différenciée en fonction, notamment, de leur localisation et de leur usage. Cela permet d'avoir une gestion plus responsable et favorable à la biodiversité.

Concernant les Bois de la Ruche et de Bahurel, nous vous réaffirmons notre souhait d'une gestion respectueuse de la biodiversité. Afin de permettre une meilleure cohabitation des usages, de mieux protéger ses espaces naturels et d'y renforcer la biodiversité, la Ville, avec les associations et partenaires, a élaboré une « charte des usages » qui est progressivement mise en œuvre. Des replantations seront par ailleurs effectuées.

La Ville vient d'acquérir 10 hectares dans le bois de Bahurel. Il s'agit de protéger cet espace, tout en permettant son accès et les usages de manière respectueuse par la population, conformément à notre charte. Les arbres tombés dans ce parc ont été expertisés et seront évacués. Les animaux et notamment les moutons qui se trouvent dans les différents parcs participent à un entretien par éco pâturage.

Attentifs à votre cadre de vie, vous nous avez très largement interrogés sur l'entretien et le déploiement d'**aires de jeux** sur la Ville. Si certains ont été enlevés il y a quelques années ou récemment pour des raisons de sécurité, il convient effectivement de repenser leur positionnement. Des travaux sont d'ores-et-déjà engagés avec un renouvellement en octobre de la structure de jeux dans l'école Henri-Matisse et, d'ici la fin de l'année, à la Houssaye. En 2025, une des structures de jeux de la Ruche sera également remplacée. Des budgets seront affectés dans les prochaines années pour mettre en place des espaces plus adaptés (sites scolaires, parcours sportifs, aires de jeux naturelles, aires de jeux proches des habitations...).



GESTION DES DECHETS

Sur la **gestion des déchets**, dont la compétence est assurée par le service déchets de Redon Agglomération (02 99 70 34 34), la Ville s'implique fortement pour sa part dans le ramassage des dépôts sauvages. Des courriers d'avertissement sont envoyés aux propriétaires et locataires et des verbalisations sont appliquées. Un agent a été récemment recruté par la Ville pour assurer le nettoyage plus régulier des abords des points tris et des points de dépôts, mais aussi pour continuer à sensibiliser les habitants et les entreprises. Concernant le ramassage des végétaux, nous vous invitons à contacter le service déchets de Redon Agglomération (02 99 70 34 34) pour obtenir d'éventuelles solutions de compostage. De plus, certains prestataires réalisent la destruction des déchets végétaux.

INONDATIONS

Certains d'entre vous nous ont fait part des désagréments liés aux inondations, notamment sur le secteur nord de la Ville (chemin de la Renauderie, avenue Gaston Sébilleau, rue de Touraine...) et en particulier lors des récents épisodes orageux et pluies très intenses des mois de mai et juin. Vos doléances confirment celles d'autres habitants qui se sont déclarés en Mairie et nous avons conscience qu'une étude capacitaire d'une partie de notre réseau doit être réalisée.

C'est dans cet objectif que la Ville travaille en lien avec Redon Agglomération sur le prochain schéma directeur des eaux pluviales pour lequel des premières conclusions seront rendues fin 2025. Dans l'attente, en complément de vos démarches auprès des assurances, nous vous remercions de bien vouloir vous signaler en Mairie (servicetechniques@mairie-redon.fr).

ACTION SOCIALE

D'autres sujets ont été abordés sur l'accompagnement des personnes âgées ou isolées dans leur quotidien.

- Concernant le service de voiture, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) met en place le dispositif « Transport plus » qui permet aux redonnais de plus de 70 ans, non imposables ou titulaire d'une carte Mobilité Inclusion mention invalidité, de bénéficier d'un tarif avantageux pour quelques déplacements avec un taxi.
- Les associations caritatives la Croix Rouge (02 99 71 46 81) et le Secours catholique (06 57 58 55 35) ont mis en place le service "Redon Mobilité Partagée" pour des déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur de Redon. Vous pouvez les contacter afin de déterminer si vous remplissez les conditions de ressources pour en bénéficier.
- Entre juillet et octobre 2024, les services de la Ville ont installé 25 bancs adaptés aux personnes à mobilité réduite. Concernant les besoins en bancs sur le halage, les services étudieront cette question lors de l'élaboration du budget 2025.
- Pour votre information, le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) est un service gratuit qui a pour missions notamment l'accueil, l'information, et l'orientation des personnes âgées et de leur famille. Vous pouvez les joindre au 02 99 71 12 13.
- Les services du CCAS restent à votre écoute si vous avez besoin d'un complément d'information ou d'aide pour vos démarches (ccas@mairie-redon.fr ou au 02 99 71 22 97).

[.../...]



De manière générale et en complément des problématiques concernant votre quartier, nos services sont à votre disposition pour toutes demandes qui concernent votre quotidien. Vous pouvez pour cela écrire également à contact@mairie-redon.fr.

La liste n'est pas exhaustive mais cela concerne par exemple les incivilités, l'entretien des espaces verts, l'état des chaussées et des trottoirs, les problèmes de plaques d'égouts, l'hygiène des rues (rats, déjections canines), etc.

Vous remerciant à nouveau pour votre implication au sein de votre quartier et de l'intérêt porté à notre Ville, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

Pour l'équipe municipale
Pascal Duchêne
Maire de Redon

